



Paris, le 20 octobre 2006

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **PARIS EUROPLACE DEMANDE L'EXAMEN ATTENTIF DES PROPOSITIONS DU RAPPORT LACHMANN**

Gérard MESTRALLET, Président du Conseil de Paris EUROPLACE, salue la qualité des travaux menés par Henri LACHMANN sur le sujet de la consolidation boursière. Il souligne le consensus au niveau des utilisateurs de la place financière de Paris – émetteurs, investisseurs, intermédiaires bancaires et financiers – sur les analyses et axes de recommandations de ce rapport et notamment le souhait de la recherche d'une solution équilibrée entre une plateforme européenne forte et un partenariat transatlantique.

Gérard MESTRALLET retient du rapport LACHMANN les principales conclusions et recommandations suivantes :

- pour les acteurs de la place, les deux schémas aujourd'hui en présence, le projet d'alliance NYSE/Euronext comme la proposition Deutsche Börse/Euronext, ne sont pas satisfaisants, dans leurs conditions présentes :

- le schéma NYSE/Euronext peut permettre la constitution d'une plateforme intercontinentale, dans un contexte où le projet de rapprochement annoncé par CME/CBOT renforce la compétition internationale sur les marchés boursiers. Mais, pour les acteurs de la place, l'organisation d'une gouvernance équilibrée entre la partie européenne et la partie américaine et la mise en place de dispositifs permettant de préserver l'autonomie de l'environnement juridique et réglementaire européen, dans la durée, sont des conditions préalables indispensables. Gérard MESTRALLET souligne : « Nous demandons instamment à Euronext de poursuivre, dès maintenant, la négociation avec le NYSE sur la gouvernance d'un éventuel ensemble transatlantique, de même que nous attendons la position des Autorités réglementaires européennes et américaines, comme les propositions d'Euronext, sur les modalités de mise en place de procédures qui permettent, dans le cas d'un rapprochement, de préserver l'intégrité de l'environnement réglementaire et juridique européen ».

- le schéma Deutsche Börse/Euronext confronte deux entreprises très différentes : modèle ouvert et fédéral d'Euronext, voulu par les utilisateurs, contre silo vertical et centralisé allemand. Il en résulte, selon les termes du rapport LACHMANN, que ce rapprochement « déséquilibre rait le modèle fédéral d'Euronext et placerait le centre de gravité du nouvel ensemble à Francfort ».

**Dans ces conditions, Gérard MESTRALLET confirme le plein soutien des acteurs de la place de Paris au scénario proposé par le rapport LACHMANN de fusion des activités de négociation sur actions de Deutsche Börse avec celles d'Euronext, en échange d'actions d' Euronext. « Ce scénario satisferait les objectifs fixés par les utilisateurs, avec la participation de Deutsche Börse à l'ensemble fédéral d'Euronext et un renforcement encore plus net de la partie européenne, dans l'hypothèse d'une alliance transatlantique », indique Gérard MESTRALLET. Cette opération de fusion des activités de négociation sur actions pourrait être étendue simultanément à Borsa Italiana, élargissant ainsi le périmètre de la Bourse européenne ».**

**« Nous demandons fermement à Deutsche Börse de considérer avec attention la proposition du rapport LACHMANN de fusion des activités de négociations sur actions de Deutsche Börse avec celles d'Euronext, pour constituer une plate-forme boursière européenne en actions forte, ouverte à un partenariat transatlantique équilibré, voire à un partenariat avec d'autres bourses mondiales. Il ne saurait être question que cette proposition constructive, d'esprit européen, soit écartée sans examen, sans dialogue» .**

Gérard MESTRALLET rappelle, par ailleurs, la spécificité de l'entreprise boursière, son rôle vis à vis des utilisateurs européens, et la nécessité pour eux de faire valoir leurs attentes dans les choix d'organisation et la gouvernance du modèle boursier. Le communiqué de l'association européenne des émetteurs EALIC, qui reprend en substance une partie importante des conclusions du rapport LACHMANN, souligne de même que « la consolidation des bourses au niveau européen aura des implications majeures pour tous les utilisateurs, y compris les émetteurs européens, dont les intérêts doivent par conséquent être reconnus et pris en considération. »

**En conséquence, Gérard MESTRALLET estime que « s'il va de soi que les décisions ultimes concernant la bourse relèvent bien du pouvoir des actionnaires, il nous paraît essentiel que les utilisateurs français et européens – émetteurs, intermédiaires bancaires, investisseurs –, qui sont déjà actionnaires, accroissent leur participation au capital d'Euronext. Cette démarche serait, en outre, cohérente en ce qui nous concerne avec la mise en oeuvre du pôle de compétitivité Paris EUROPLACE, qui vise à conforter la place de Paris comme pôle financier d'excellence en Europe, ouvert sur le monde. »**

Contact presse : Arnaud de Bresson 33 (1) 49 27 11 14 – [bresson@paris-europlace.com](mailto:bresson@paris-europlace.com)